

---

# États financiers du Collège des médecins de famille du Canada

29 février 2024

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution des capitaux propres	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-19

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du  
Collège des médecins de famille du Canada

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège des médecins de famille du Canada (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 29 février 2024, et les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 29 février 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Collège conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Collège ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Collège.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Collège.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Collège à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Collège à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 17 juillet 2024

# Le Collège des médecins de famille du Canada

## État de la situation financière

Au 29 février 2024

		2024	2023
	Notes	\$	\$
<b>Actif</b>			
Actif à court terme			
Trésorerie		<b>6 617 272</b>	11 675 079
Encaisse affectée	2	<b>112 150</b>	102 619
Placements à court terme		<b>8 000 000</b>	7 000 000
Débiteurs	12	<b>2 418 455</b>	961 358
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme		<b>1 552 510</b>	964 769
		<b>18 700 387</b>	20 703 825
Placements à long terme			
Immobilisations	3 4	<b>31 060 286</b> <b>6 205 107</b>	30 595 796 6 383 947
		<b>55 965 780</b>	57 683 568
<b>Passif</b>			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	10	<b>7 446 018</b>	4 089 728
Fonds détenus pour les projets externes	2	<b>112 150</b>	102 619
Produits reportés	5	<b>16 981 722</b>	19 719 083
		<b>24 539 890</b>	23 911 430
Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite			
	6	<b>3 053 600</b>	2 913 900
		<b>27 593 490</b>	26 825 330
<b>Capitaux propres</b>			
Fonds de réserve	8	<b>28 372 290</b>	30 858 238
		<b>55 965 780</b>	57 683 568

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Collège des médecins de famille du Canada

## État des résultats

Exercice clos le 29 février 2024

	Produits \$	Charges \$	2024 Montant net \$	Produits \$	Charges \$	2023 (période de neuf mois) Montant net \$
<b>Droits d'adhésion</b>	<b>27 427 888</b>	<b>—</b>	<b>27 427 888</b>	19 276 168	—	19 276 168
<b>Certification et évaluation</b>						
Examen de certification en médecine familiale	6 358 170	9 440 810	(3 082 640)	1 078 017	4 022 855	(2 944 838)
Certification en compétence additionnelle et examen de certification en médecine d'urgence	1 152 202	2 048 002	(895 800)	855 780	2 326 347	(1 470 567)
Voies alternatives et admissibilité à la certification Pearls	1 289 290	622 352	666 938	727 359	447 845	279 514
	<b>8 799 662</b>	<b>12 111 164</b>	<b>3 311 502</b>	2 661 156	6 797 047	(4 135 891)
<b>Programmes d'autofinancement</b>						
Forum en médecine familiale	3 734 971	3 167 011	567 960	3 036 332	4 326 891	(1 290 559)
Participants Mainpro+ non membres	2 299 670	2 075 172	224 498	1 557 974	1 763 697	(205 723)
Autoapprentissage	1 610 651	1 564 966	45 685	1 816 437	1 065 638	750 799
Revenus de placement	3 045 393	—	3 045 393	449 838	—	449 838
	<b>10 690 685</b>	<b>6 807 149</b>	<b>3 883 536</b>	6 860 581	7 156 226	(295 645)
<b>Programmes financés par les droits d'adhésion</b>						
Développement professionnel continu	410 016	8 148 055	(7 738 039)	283 534	5 226 372	(4 942 838)
Revue <i>Le médecin de famille canadien</i>	852 343	4 150 934	(3 298 591)	623 270	2 828 010	(2 204 740)
Politiques en matière de santé et relations gouvernementales	12 531	2 204 075	(2 191 544)	—	1 359 812	(1 359 812)
Éducation	24 427	5 097 802	(5 073 375)	—	3 241 239	(3 241 239)
Agrément	—	2 400 218	(2 400 218)	—	1 507 827	(1 507 827)
Recherche	44 958	2 977 178	(2 932 220)	81 373	1 940 946	(1 859 573)
Programmes et soutien à la pratique	262 698	5 442 951	(5 180 253)	506 441	4 095 615	(3 589 174)
Centre Besrour	129 961	837 873	(707 912)	129 496	992 536	(863 040)
Fondation pour l'avancement de la médecine familiale	11 045	2 147 301	(2 136 256)	35 285	1 259 420	(1 224 135)
	<b>1 747 979</b>	<b>33 406 387</b>	<b>(31 658 408)</b>	1 659 399	22 451 777	(20 792 378)
<b>Projet Équipe de soins primaires (financé par la FAMF)</b>	<b>17 886 516</b>	<b>16 408 278</b>	<b>1 478 238</b>	2 881 700	2 510 069	371 631
	<b>66 552 730</b>	<b>68 732 978</b>	<b>(2 180 248)</b>	33 339 004	38 915 119	(5 576 115)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Collège des médecins de famille du Canada**

**État de l'évolution des capitaux propres**

Exercice clos le 29 février 2024

	<b>Investis dans des immobilisations</b>	<b>Non affectés</b>	<b>Fonds de réserve</b>	<b>2024 Total</b>	2023 (période de neuf mois) Total
Note	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	<b>6 383 947</b>	<b>(6 383 947)</b>	<b>30 858 238</b>	<b>30 858 238</b>	36 489 053
Insuffisance des produits sur les charges	<b>(1 710 472)</b>	<b>1 710 472</b>	<b>(2 180 248)</b>	<b>(2 180 248)</b>	(5 576 115)
Réévaluations et autres éléments	—	—	<b>(305 700)</b>	<b>(305 700)</b>	(54 700)
Acquisitions d'immobilisations	<b>1 531 632</b>	<b>(1 531 632)</b>	—	—	—
Transferts	—	—	—	—	—
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b> <sup>8</sup>	<b>6 205 107</b>	<b>(6 205 107)</b>	<b>28 372 290</b>	<b>28 372 290</b>	30 858 238

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Le Collège des médecins de famille du Canada

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 29 février 2024

	Note	2024 \$	2023 (période de neuf mois) \$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Insuffisance des produits sur les charges		(2 180 248)	(5 576 115)
Amortissement		1 710 472	1 817 625
Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite [déduction faite des réévaluations et autres éléments de (305 700) \$, (54 700) \$ en 2023]		(166 000)	(244 800)
Variation de la perte latente (du profit latent) sur les placements		(1 362 179)	4 907 842
		(1 997 955)	904 552
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement	9	(1 416 378)	15 205 125
		(3 414 333)	16 109 677
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations		(1 531 632)	(2 704 377)
Diminution (augmentation) des placements à long terme		897 689	(5 210 248)
Achat de placements à court terme		(1 000 000)	(4 500 000)
		(1 633 943)	(12 414 625)
(Diminution) augmentation de la trésorerie		(5 048 276)	3 695 052
Trésorerie au début de l'exercice		11 777 698	8 082 646
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>6 729 422</b>	<b>11 777 698</b>
<b>Représentée par</b>			
Trésorerie		6 617 272	11 675 079
Encaisse affectée		112 150	102 619
		6 729 422	11 777 698
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>			
Intérêts reçus		478 675	356 968

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



# Le Collège des médecins de famille du Canada

## Notes complémentaires

29 février 2024

---

Fondé en 1954, le Collège des médecins de famille du Canada (le « Collège ») a été constitué en 1960 par une loi spéciale du Parlement et, en 1968, il a obtenu des lettres patentes aux termes de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a été prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014. Le Collège a été créé afin de maintenir et d'accroître, par l'enseignement, la recherche et la publication de revues, la compétence professionnelle des membres de la profession médicale exerçant la médecine familiale au Canada.

Le Collège est un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il est exonéré d'impôt, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La date de clôture de l'exercice du Collège a changé au cours de la période précédente, passant du 31 mai au 28/29 février.

### 1. Principales conventions comptables

#### a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif publiées par les comptables professionnels agréés du Canada, en utilisant la méthode du report pour la comptabilisation des cotisations affectées.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des résultats de fonctionnement ni des actifs et des passifs de chacune des sections provinciales du Collège (les « Sections »).

#### b) Produits

Les droits d'adhésion sont facturés aux membres sur une base annuelle, et la date de renouvellement est le 1<sup>er</sup> juillet. Les nouveaux membres faisant leur adhésion au cours de l'année sont facturés des droits au prorata de la période allant de la date à laquelle ils ont fait leur adhésion au prochain 30 juin. Une approche similaire est en place à l'égard des participants Mainpro+ non membres. Les droits d'adhésion reportés représentent des fonds constatés d'avance reçus à titre de droits d'adhésion. Les produits liés aux examens, à la formation professionnelle, au Forum en médecine familiale et à d'autres éléments sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

#### c) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire comme suit :

Mobilier et agencements	15 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Aux fins de la présentation des informations financières, les immobilisations sont comptabilisées comme suit : tous les biens meubles et immeubles ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût unitaire ou un coût total supérieur à 1 000 \$; toutes les améliorations locatives ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût total supérieur à 20 000 \$; et le développement de logiciels ayant une durée de vie utile de plus de un an et un coût supérieur à 5 000 \$ par projet seront inscrits à l'actif. Le matériel coûtant moins de 1 000 \$ est amorti à 100 % l'année de l'acquisition. Les immobilisations qui ne sont pas prêtes à être utilisées ne sont pas amorties.

## **1. Principales conventions comptables (suite)**

### *d) Avantages sociaux futurs*

Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi par calculs actuariels selon la plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation (et non une évaluation effectuée sur une base d'évaluation de la solvabilité, d'une liquidation ou d'une base similaire), en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite de son régime à prestations définies. Une évaluation aux fins de la capitalisation est établie conformément aux lois et règlements sur les pensions, et elle sert généralement à établir les cotisations en trésorerie qui doivent être versées au régime.

Le Collège comptabilise :

- l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée pour tenir compte de toute réduction de valeur, à l'état de la situation financière;
- les coûts du régime pour l'exercice.

### *e) Instruments financiers*

Les actifs financiers du Collège sont composés d'encaisse, d'encaisse affectée, de placements à court et à long terme, de débiteurs et d'intérêts courus à recevoir. Les passifs financiers sont composés de créditeurs et charges à payer et de fonds détenus pour des projets externes.

Les actifs et les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur lorsque le Collège devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, sauf les titres de participation cotés sur les marchés actifs. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste valeur. Le Collège utilise l'option de la juste valeur pour évaluer tous ses placements. Tout changement subséquent à la juste valeur est constaté dans l'état des résultats.

Les justes valeurs des placements sont déterminées comme suit : les titres à revenu fixe et les titres de participation sont évalués aux cours du marché en fin d'exercice lorsqu'ils sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont calculées en fonction de titres comparables. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

### *f) Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les domaines nécessitant l'utilisation d'estimations par la direction comprennent la provision pour créances douteuses, les charges à payer, les produits reportés, les avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et la charge d'amortissement.

## 2. Encaisse affectée

L'encaisse affectée comprend les montants détenus dans des comptes bancaires affectés à des dépenses admissibles liées à des projets externes.

Les montants détenus pour des projets externes se répartissent comme suit :

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Coalition pour l'apprentissage des médecins et l'amélioration de la pratique	<b>78 895</b>	76 782
Association des directeurs de départements de médecine familiale du Canada	<b>23 213</b>	14 842
Family Medicine National Education Administrators (« FMNEA »)	<b>10 042</b>	10 995
	<b>112 150</b>	102 619

## 3. Placements à long terme

Les placements à long terme se répartissent comme suit :

	<b>Valeur de</b>	<b>2024</b>	Valeur de	2023
	<b>marché</b>	<b>Coût</b>	marché	Coût
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe	<b>14 967 877</b>	<b>16 041 397</b>	15 525 583	16 966 404
Portefeuille de titres de participation	<b>16 092 409</b>	<b>13 075 452</b>	15 070 213	13 048 134
	<b>31 060 286</b>	<b>29 116 849</b>	30 595 796	30 014 538

Le Collège détient des placements sous forme d'obligations et d'autres certificats garantis par le gouvernement, dont les dates d'échéance varient, ainsi que des placements dans des titres de participation. Les taux de rendement de ces placements varient entre 0,3 % et 7,7 % (entre 0,3 % et 6,1 % au 28 février 2023) par année.

Le Collège détient des titres qui sont exposés au risque du marché, au risque de taux d'intérêt et au risque de flux de trésorerie. Ces risques influenceront aussi les volumes futurs des rentrées de fonds, y compris les dividendes, les gains et pertes et le revenu d'intérêts.

La valeur des titres de participation varie selon les conditions du marché boursier, qui sont elles-mêmes influencées par la situation générale de l'économie et du marché. La valeur des titres variera en fonction des circonstances particulières au sein des gouvernements et des sociétés qui émettent ces titres.

La valeur des titres à revenu fixe augmente généralement quand les taux d'intérêt baissent et elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les variations des taux d'intérêt peuvent aussi influencer la valeur des titres de participation. Le Collège ne conclut aucun arrangement relativement à des instruments dérivés à des fins de couverture ou à des fins spéculatives.

## Le Collège des médecins de famille du Canada

### Notes complémentaires

29 février 2024

### 3. Placements à long terme (suite)

L'information additionnelle sur les titres à revenu fixe se détaille comme suit :

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>Valeur de</b>	<b>Rendement</b>	<b>Valeur de</b>	<b>Rendement</b>
	<b>marché</b>	<b>annuel</b>	<b>marché</b>	<b>annuel</b>
	<b>\$</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>	<b>%</b>
Durée jusqu'à échéance				
De 1 an à 3 ans	<b>5 617 310</b>	<b>3,38</b>	6 375 411	2,76
Plus de 3 ans	<b>9 350 567</b>	<b>4,01</b>	9 150 172	4,09
	<b>14 967 877</b>		15 525 583	

### 4. Immobilisations

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Valeur</b>	<b>Valeur</b>
	<b>\$</b>	<b>cumulé</b>	<b>comptable</b>	<b>comptable</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>nette</b>	<b>nette</b>
			<b>\$</b>	<b>\$</b>
Matériel informatique et logiciels	<b>18 608 495</b>	<b>14 209 332</b>	<b>4 399 163</b>	1 849 447
Travaux en cours	<b>1 620 305</b>	—	<b>1 620 305</b>	4 295 686
Améliorations locatives	<b>2 995 762</b>	<b>2 900 984</b>	<b>94 778</b>	118 514
Matériel de bureau	<b>716 759</b>	<b>697 625</b>	<b>19 134</b>	37 771
Mobilier et agencements	<b>174 009</b>	<b>102 282</b>	<b>71 727</b>	82 529
	<b>24 115 330</b>	<b>17 910 223</b>	<b>6 205 107</b>	6 383 947

### 5. Produits reportés

Le Collège reporte des produits dans certains cas, lorsque ces montants ont été payés avant la fin d'un programme particulier, d'un examen ou d'un service à fournir. Ces montants seront comptabilisés comme des produits au moment où ils sont gagnés. Les produits reportés se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Droits d'adhésion	<b>9 226 152</b>	8 662 248
Frais d'examen	<b>6 610 250</b>	5 448 180
Projet Équipe de soins primaires	—	3 516 285
Autoapprentissage	<b>202 420</b>	1 344 763
Forum en médecine familiale (« FMF »)	<b>1 795</b>	4 635
Maintien de la compétence professionnelle (« Mainpro+ ») – non membres	<b>769 638</b>	664 222
Admissibilité à la certification Pearls	<b>87 330</b>	72 570
Bien-être des médecins	<b>84 137</b>	—
Le Médecin de famille canadien (« MFC »)	—	6 180
	<b>16 981 722</b>	19 719 083

**6. Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite**

Le Collège maintient, pour certains salariés, un régime de retraite qui prévoit le versement de prestations égales à la plus élevée d'une prestation selon un régime à prestations définies et celle d'un régime à cotisations définies. Le Collège offre aussi à certains salariés d'autres prestations complémentaires dans le cadre d'un régime non capitalisé. Les membres du régime de retraite à prestations définies ont approuvé un transfert du régime de pension agréé au Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime de retraite des CAAT »). Par conséquent, une réduction du régime a été comptabilisée, comme il est indiqué ci-dessous. Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et l'obligation au titre des prestations constituées.

	<b>Régime de pension agréé</b>	<b>Prestations complémentaires</b>	<b>2024 Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite</b>
Taux d'actualisation au début de l'exercice	<b>5,05 %</b>	<b>5,05 %</b>	<b>5,05 %</b>
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	<b>5,05 %</b>	<b>5,00 %</b>	<b>5,05 %</b>
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	<b>3,25 %</b>	<b>3,25 %</b>	—

  

	<b>Régime de pension agréé</b>	<b>Prestations complémentaires</b>	<b>2023 Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite</b>
Taux d'actualisation au début de l'exercice	5,05 %	4,95 %	4,95 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,05 %	5,05 %	5,00 %
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	3,25 %	3,25 %	—

**6. Avantages sociaux futurs et avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (suite)**

	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	10 740 100	1 899 900	1 014 000	13 654 000
Coûts des services	1 277 900	41 800	244 582	1 564 282
Charges d'intérêts	526 200	93 300	—	619 500
Prestations versées	(642 400)	(121 500)	(135 582)	(899 482)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(39 000)	17 100	—	(21 900)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	11 862 800	1 930 600	1 123 000	14 916 400
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	13 558 500	—	—	13 558 500
Provision pour moins-value	1 695 700	—	—	1 695 700
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	—	(1 930 600)	(1 123 000)	(3 053 600)

	Régime de pension agréé	Prestations complémentaires	Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	2023 Total
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	10 705 200	2 056 000	1 048 000	13 809 200
Coûts des services	72 700	48 700	60 634	182 034
Réévaluation – variation du taux d'actualisation	—	(205 900)	—	(205 900)
Charges d'intérêts	399 700	69 400	—	469 100
Prestations versées	(449 100)	(57 700)	(94 634)	(601 434)
Transfert du régime à cotisations définies	—	—	—	—
Perte actuarielle (gain actuariel)	11 600	(10 600)	—	1 000
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	10 740 100	1 899 900	1 014 000	13 654 000
Juste valeur des actifs du régime à la fin de la période	12 215 100	—	—	12 215 100
Provision pour moins-value	1 475 000	—	—	1 475 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	—	(1 899 900)	(1 014 000)	(2 913 900)

Le montant comptabilisé à l'état des résultats pour l'exercice clos le 29 février 2024 correspondait à un ajustement de (6 449) \$ [ajustement de (14 166) \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023] pour le régime de retraite à prestations définies, à une charge de néant (charge de 123 000 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023) pour le régime à cotisations définies et à une charge de 135 106 \$ (charge de 118 147 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023) pour les prestations complémentaires.

**7. Engagements découlant des contrats de location**

Les paiements de loyer minimums futurs, y compris les impôts fonciers et les frais d'entretien s'appliquant aux locaux et au matériel de bureau exigibles aux termes de contrats de location-exploitation dont la durée est supérieure à un an, s'établissent comme suit :

	Matériel \$	Entretien \$	Total \$
2025	30 655	2 044 349	2 075 004
2026	29 052	2 158 045	2 187 097
2027	16 947	2 242 152	2 259 099
2028	—	2 279 194	2 279 194
2029	—	2 317 292	2 317 292
Par la suite	—	4 551 126	4 551 126
	<b>76 654</b>	<b>15 592 158</b>	<b>15 668 812</b>

**8. Fonds de réserve**

Le Fonds de réserve a été créé afin de couvrir les baisses imprévues des produits ou les hausses inattendues des frais d'administration et de fonctionnement du Collège. Ces fonds sont administrés par le Collège, par l'entremise du Comité de direction, en vertu de politiques établies et approuvées par le Conseil d'administration.

	<b>2024</b> \$	2023 \$
Solde au début de l'exercice/la période	<b>30 858 238</b>	36 489 053
Transfert des fonds suivants :		
Fonds non affecté		
Insuffisance des produits sur les charges avant les transferts de la réserve	<b>(2 180 248)</b>	(5 576 115)
Transfert du fonds de réserve, montant net, avant les éléments ci-dessous :	<b>(2 180 248)</b>	(5 576 115)
Réévaluation et autres éléments	<b>(305 700)</b>	(54 700)
Transfert au fonds de réserve, montant net	<b>(2 485 948)</b>	(5 630 815)
Solde à la fin de l'exercice/la période	<b>28 372 290</b>	30 858 238

**9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement**

	<b>2024</b>	2023 (période de neuf mois)
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	<b>3 356 290</b>	(447 612)
Fonds détenus pour les projets externes	<b>9 531</b>	4 392
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif à court terme	<b>(587 741)</b>	830 871
Produits reportés	<b>(2 737 361)</b>	14 973 340
Débiteurs	<b>(1 457 097)</b>	(155 866)
	<b>(1 416 378)</b>	15 205 125

**10. Créditeurs et charges à payer**

Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de néant (néant en 2023) relatif à des sommes à remettre à l'État.

**11. Éventualités et garanties**

Le Collège est exposé à des litiges possibles par le biais de ses divers programmes. Même si le Collège n'est partie à aucun nouveau litige à l'heure actuelle, une provision suffisante a été constituée pour ces questions et par conséquent, la décision finale ne devrait pas avoir un effet important sur son fonctionnement ou sa position financière.

Le Collège a accordé une indemnisation en vertu des contrats de location pour l'utilisation de diverses installations de fonctionnement. Selon les modalités de ces contrats, le Collège accepte d'indemniser les contreparties relativement à divers éléments, y compris, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites judiciaires ainsi que tous les dommages survenus pendant ou après la durée du contrat. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut être raisonnablement estimé.

Le Collège a convenu d'indemniser tous ses administrateurs et/ou dirigeants, employés, bénévoles ou membres de tout comité dûment constitué du Collège relativement à divers éléments, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires en raison d'une association avec le Collège, sous réserve de certaines restrictions. Le Collège a souscrit une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants pour réduire le coût de toute poursuite ou procédure judiciaire future potentielle. La durée de l'indemnisation n'est pas définie de façon explicite, mais est limitée à l'exercice pendant lequel la partie indemnisée a agi comme administrateur, dirigeant, employé, bénévole ou membre de tout comité du Collège. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut être raisonnablement déterminé.

Dans le cours normal de ses activités, le Collège a conclu des accords qui incluent des engagements d'indemnisation en faveur de tierces parties, des accords de commercialisation, des ententes de confidentialité, des lettres-contrats avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des contrats relativement à la technologie de l'information et des ententes de service. Ces accords d'indemnisation peuvent exiger du Collège qu'il indemnise les contreparties relativement à des pertes encourues par les contreparties par suite de violations de déclarations et de réglementations ou en raison de réclamations ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. La durée de ces indemnités n'est pas définie de façon explicite, et le montant maximal de tout remboursement potentiel ne peut être raisonnablement estimé.



## **11. Éventualités et garanties (suite)**

La nature de ces engagements d'indemnisation empêche le Collège de faire une estimation raisonnable de l'exposition maximale en raison de la difficulté d'évaluer le montant de la responsabilité qui découle de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, le Collège n'a pas eu à faire des paiements importants en vertu de ces engagements d'indemnisation ou d'engagements similaires et par conséquent, aucun montant n'a été constitué à cet égard dans les états financiers.

## **12. Opérations entre apparentés**

Le Collège répond aux exigences financières relatives aux salaires et aux frais de fonctionnement de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale (la « FAMF »). Le Collège a un conseil d'administration séparé et distinct qui fait ses demandes à la FAMF en ce qui a trait aux collectes de fonds pour satisfaire aux priorités du Collège; la FAMF établit la faisabilité de ces demandes avant d'accorder son approbation. Le Collège a un intérêt économique dans la FAMF, puisque cette dernière collecte et sollicite des fonds pour divers projets entrepris par le Collège.

La FAMF a été créée en 1994 et a obtenu des lettres patentes aux termes de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014. La FAMF a pour mandat de rechercher activement des sources de financement en vue de promouvoir, à un niveau élevé, la science, l'art et la pratique de médecine familiale. La FAMF est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2024, le Collège a versé 1 403 \$ (11 500 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023) au titre du programme de Prix et bourses de la Fondation. En outre, le Collège a engagé un montant net de 2 136 256 \$ (1 224 135 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023) au titre des frais d'administration et de fonctionnement et des charges partagées au nom de la Fondation. Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange. Au 29 février 2024, le Collège avait un montant de 1 858 993 \$ à recevoir de la FAMF (376 045 \$ au 28 février 2023).

### **13. Méthode de la capitalisation du coût entier**

#### *Répartition des charges et des produits centralisés et partagés*

Le Collège répartit ses charges et ses produits centralisés et partagés sur une base fonctionnelle entre chacun des programmes offerts par le Collège aux membres et aux autres parties intéressées. Cette méthode est décrite dans les principes budgétaires, qui sont revus annuellement par le conseil d'administration. La répartition se déroule en plusieurs étapes :

#### *Étape 1 :*

Les charges et les produits du FMF liés aux événements spéciaux tenus au FMF sont répartis entre les départements appropriés. Cela comprend les coûts directs associés aux délégués bénéficiant d'une participation gratuite, de même que les coûts directs associés aux lauréats de prix qui ne paient pas les frais liés au FMF.

- Le coût entier associé aux personnes bénéficiant d'une participation gratuite/aux participants VIP est imputé au département concerné.
- Le coût entier associé à l'emplacement du Carrefour du Collège est imputé au département concerné.
- Le déficit net des événements sera imputé au département concerné responsable des interactions avec la majorité des participants.

#### *Étape 2 :*

Les charges et les produits de conception et de développement liés à la certification et à l'évaluation sont répartis entre les programmes suivants, selon le ratio des charges directement attribuables au programme en question par rapport au total des charges et des produits directement attribuables aux programmes calculés après l'étape 1 :

- Examen de certification en médecine familiale
- Certificats de compétence additionnelle (incluant l'examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence)
- Voies alternatives et admissibilité à la certification Pearls

### **13. Méthode de la capitalisation du coût entier (suite)**

*Répartition des charges et des produits centralisés et partagés (suite)*

*Étape 3 :*

Les charges et les produits liés au développement professionnel continu sont répartis entre les programmes suivants, selon le ratio du nombre de participants Mainpro+ non membres (« PMNM ») par rapport au nombre de membres qui doivent satisfaire aux exigences Mainpro+ des organismes de réglementation professionnelle et aux exigences requises pour demeurer membre du Collège.

- PMNM
- Charges liées au développement professionnel continu des membres

*Étape 4 :*

Les charges et les produits centralisés et partagés sont répartis entre les PMNM et les membres selon le ratio du nombre de PMNM par rapport au nombre de membres.

*Étape 5 :*

Les charges et les produits centralisés et partagés répartis entre les membres à l'étape 4 sont ensuite répartis de nouveau entre les programmes suivants, selon le ratio des charges et des produits directement attribuables au programme en question par rapport au total des charges et des produits directement attribuables aux programmes.

- Examen de certification en médecine familiale
- Certificat de compétence additionnelle et examen de médecine d'urgence
- Voies alternatives et admissibilité à la certification Pearls
- FMF – Forum en médecine familiale
- Participants Mainpro+ non membres
- Autoapprentissage
- Développement professionnel continu
- Revue *Le Médecin de famille canadien*
- Politiques en matière de santé et relations gouvernementales
- Éducation
- Agrément
- Recherche
- Programmes et soutien à la pratique
- Fondation pour l'avancement de la médecine familiale

**13. Méthode de la capitalisation du coût entier (suite)**

*Répartition des charges et des produits centralisés et partagés (suite)*

Les charges et les produits centralisés et partagés comprennent :

- Gouvernance et stratégie, y compris :
  - le bureau du chef de la direction
  - d'autres réunions et événements (excluant le FMF)
- Services aux membres, y compris :
  - les services de marketing et d'adhésion
  - les communications
- Services généraux, y compris :
  - les ressources humaines
  - les finances et la gestion des actifs
- Technologies de l'information – solutions d'infrastructure et d'affaires combinées

Les tableaux suivants présentent la répartition des charges centralisées et partagées.

	<b>Certification et évaluation</b>	<b>Programmes d'autofinancement</b>	<b>Programmes financés par les droits d'adhésion</b>	<b>2024 Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Services aux membres	<b>1 429 029</b>	<b>1 050 877</b>	<b>3 941 710</b>	<b>6 421 616</b>
Gouvernance et stratégie	<b>613 160</b>	<b>450 905</b>	<b>1 691 287</b>	<b>2 755 352</b>
Services généraux	<b>1 270 679</b>	<b>934 430</b>	<b>3 504 931</b>	<b>5 710 040</b>
Technologies de l'information	<b>1 553 489</b>	<b>1 142 402</b>	<b>4 285 011</b>	<b>6 980 902</b>
<b>Total</b>	<b>4 866 357</b>	<b>3 578 614</b>	<b>13 422 939</b>	<b>21 867 910</b>

	Certification et évaluation	Programmes d'autofinancement	Programmes financés par les droits d'adhésion	2023 (période de neuf mois) Total
	\$	\$	\$	\$
Services aux membres	948 321	1 313 310	3 123 751	5 385 382
Gouvernance et stratégie	320 138	443 353	1 054 528	1 818 019
Services généraux	543 412	752 560	1 789 990	3 085 962
Technologies de l'information	650 212	900 465	2 141 788	3 692 465
<b>Total</b>	<b>2 462 083</b>	<b>3 409 688</b>	<b>8 110 057</b>	<b>13 981 828</b>

**13. Méthode de la capitalisation du coût entier (suite)**

*Répartition des charges et des produits centralisés et partagés (suite)*

Les tableaux suivants présentent la répartition des produits centralisés et partagés.

	<b>Certification et évaluation</b>	<b>Programmes d'autofinancement</b>	<b>Programmes financés par les droits d'adhésion</b>	<b>2024 Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Services aux membres	—	<b>228 471</b>	<b>69 815</b>	<b>298 286</b>
Gouvernance et stratégie	—	<b>45 957</b>	<b>14 043</b>	<b>60 000</b>
Services généraux	—	<b>34 815</b>	<b>10 638</b>	<b>45 453</b>
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>309 243</b>	<b>94 496</b>	<b>403 739</b>

	Certification et évaluation	Programmes d'autofinancement	Programmes financés par les droits d'adhésion	2023 (période de neuf mois) Total
	\$	\$	\$	\$
Services aux membres	61 950	159 709	38 631	260 290
Gouvernance et stratégie	28 560	73 630	17 809	119 999
Services généraux	12 512	32 257	7 802	52 571
<b>Total</b>	<b>103 022</b>	<b>265 596</b>	<b>64 242</b>	<b>432 860</b>